



# **Guide à destination des associations**

**- Plan de relance -**



# SOMMAIRE

## **I. Les aides à destination des associations - p.3 à 7**

- I.A « J'embauche » p. 3 et 4
  - Des mesures pour favoriser l'insertion et l'embauche dans le secteur associatif
  - Une aide pour encourager l'embauche de jeunes issus des QPV
  - Des mesures spécifiques pour l'emploi dans le secteur sportif
- I.B « Je développe des actions pour préserver et valoriser le territoire » p.5
  - Développement de l'alimentation locale solidaire
  - Soutien à la création ou au développement de jardins partagés
- I.C « Je développe des actions en faveur des plus précaires » p.6

## **II. Annexe: Calendrier des appels à projet du plan de relance - p.7**



# I.A Les aides à destination des associations

## « J'embauche » 1/2

Dispositif	Nature	Objectif	Public visé	Type de contrats	Montant de l'aide	Calendrier	Où s'adresser?
<b>Emploi FONJEP Jeunes</b>	Aide financière	Embauche d'un jeune en vue de soutenir l'animation de la vie locale par les associations (éducation populaire, cohésion sociale)	Jeunes de 18 à 30 ans	Poste d'animateur	7 000 € / an pendant 3 ans	En attente d'instructions	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)  66A, rue Saint Sébastien – CS 50240 13292 – Marseille Cedex 6
<b>Parcours Emploi Compétences (PEC)</b>	Aide financière	Parcours d'accompagnement dans l'emploi pour des personnes éloignées du marché du travail	Publics éloignés du marché du travail dont les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés)	Contrat unique d'insertion (CUI) / contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Taux d'aide selon les publics fixé par arrêté préfectoral: - <b>80% pour les résidents QPV</b> - 65% pour les jeunes de moins de 26 ans ou les travailleurs handicapés de moins de 30 ans - 60% pour les bénéficiaires du RSA	Aide pérenne	Pôle emploi – Téléphone: 39 95



# I.A Les aides à destination des associations

## « J'embauche » 2/2

Dispositif	Nature	Objectif	Public visé	Type de contrats	Montant de l'aide	Calendrier	Où s'adresser?
<b>Service civique</b>	Indemnisation Etat	Engagement volontaire des jeunes pour une mission d'intérêt général	Jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si en situation de handicap)	Engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois	Indemnisation du jeune par l'Etat (523 € bruts / mois)	Aide pérenne	Agence nationale du service civique <a href="mailto:Ddcs-servicecivique@bouches-du-rhone.gouv.fr">Ddcs-servicecivique@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>
<b>Aide à l'embauche de travailleurs handicapés</b>	Aide financière	Création d'une aide financière d'un montant maximal de 4 000 € aux structures qui embauchent un salarié travailleurs handicapé	Travailleurs handicapés	CDI ou CDD de 3 mois et plus (salaire jusqu'à 2 fois le SMIC)	Aide de 4 000€ maximum	Du 01/09/20 au 30/06/21	Cap emploi 13 Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)
<b>Emplois Francs +</b>	Aide financière	Aide supplémentaire aux emplois francs pour des jeunes de moins de 26 ans	Jeunes de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires de la ville	CDI ou CDD de 6 mois et plus, pas de licenciement éco en 2020	CDI : 17 000 € sur 3 ans ( CDD > 6 mois : 8 000 € sur 2 ans	Du 15/10/20 au 31/03/21	Pôle emploi – Téléphone: 39 95
<b>Emplois pour les jeunes dans le sport</b>	Aide financière	Embauche d'un jeune en vue de développer l'offre de pratique sportive et d'améliorer l'encadrement de cette pratique	Jeunes de moins de 25 ans	Poste d'éducateur sportif ou d'agent de développement	Aide pluriannuelle de l'Agence Nationale du Sport (2 ou 3 ans) ou aide ponctuelle à l'emploi	Aide pérenne	SDEJS - DSDEN 66A, rue Saint Sébastien – CS 50240 -13292 – Marseille Cedex 6



## I.B Les aides à destination des associations

### « Je développe des actions pour préserver et valoriser le territoire »

Dispositif	Nature du dispositif	Objectif	Calendrier	Où s'adresser?
<b>Alimentation locale solidaire</b>	<p>Accompagnement de projet et aide financière (AAP et AMI)</p> <p>2 volets: national et local</p>	<p>Pour favoriser l'accès à tous à une alimentation composée de produits frais et locaux, la mesure alimentation locale et solidaire soutient le développement de projets locaux permettant l'accès des publics aux produits, frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes. Ex: élaboration ou distribution de paniers d'alimentation, distribution de repas, cuisines partagées, marchés solidaires, etc.</p> <p>Soutien complémentaire aux mesures de soutien direct aux associations de lutte contre la pauvreté. <b>Enveloppe Bouches-du-Rhône: 560 000 €.</b></p>	<p><b>AAP national: du 15/01 au 28/02</b></p> <p><b>AAP départemental: à partir du 15/02. Examen des dossiers</b> au fil de l'eau et <b>dans la limite des crédits disponibles, jusqu'au 15 juin 2021</b></p>	<p><b>Pour le volet national:</b> à destination des têtes de réseaux engagées dans la structuration de l'approvisionnement en produits frais et de qualité</p> <p><a href="https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-reliance-transition-agricole-alimentation-et-foret">https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-reliance-transition-agricole-alimentation-et-foret</a></p> <p><b>Pour les projets locaux:</b> AMI départementaux</p> <p><a href="https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Plan-de-reliance">https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Plan-de-reliance</a></p>
<b>Initiative « Jardins partagés »</b>	<p>Accompagnement de projet et aide financière (AAP)</p>	<p>Le développement de l'agriculture urbaine, et plus spécifiquement l'accès à des jardins partagés ou collectifs, sont des solutions efficaces pour répondre à l'ambition de nourrir les villes, en respectant des circuits courts. Ces projets sont aussi des vecteurs importants pour se retrouver autour d'activités sociales et culturelles. <b>Enveloppe Bouches-du-Rhône: 500 000 €.</b></p>	<p><b>Ouverture: 15/02/21</b></p> <p><b>Examen des dossiers</b> en 3 vagues avec clôture les: - <b>15 /04 - 15 /06- 15 /09</b></p>	<p><a href="mailto:ddtm-saf@bouches-du-rhone.gouv.fr">ddtm-saf@bouches-du-rhone.gouv.fr</a></p> <p><a href="https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Plan-de-reliance/Mesure-11-Jardins-partages-et-collectifs">https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Plan-de-reliance/Mesure-11-Jardins-partages-et-collectifs</a></p>



## I.C Les aides à destination des associations « Je développe des actions en faveur des plus précaires »

Dispositif	Nature du dispositif	Objectif	Calendrier	Où s'adresser?
<b>Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté</b>	Aide financière (AAP)  2 volets: national (axes transversaux ) et local (priorités régionales)	Le plan de soutien à destination des associations de lutte contre la pauvreté est mis en œuvre sur 2 ans. Un premier appel à projets 2020-2021 correspond à une enveloppe de 50 millions d'euros engagée dès 2021. Les 50 millions d'euros restants seront engagés l'année prochaine dans un second appel à projets 2021-2022.	Lancement de l'appel à projets 2020-2021 : <b>24 novembre 2020</b> . Clôture du dépôt des candidatures : <b>15 janvier 2021</b> . Fin de l'étape de sélection des projets au niveau national et régional : <b>10 mars 2021</b> . Annonce des résultats finaux : <b>23 mars 2021</b> . Signature des conventions : à <b>compter du 8 avril 2021</b>	Préfecture de région / Haute commissaire à la lutte contre la pauvreté
<b>Développement de tiers lieux alimentation des ménages hébergés à l'hôtel</b>	Aide financière à l'investissement (AAP)	Une réponse durable et favorisant l'autonomie doit être bâtie pour répondre aux besoins d'accès à l'alimentation pour les personnes hébergées à l'hôtel. Il s'agit de construire des tiers-lieux, cuisines partagées, lieux de restauration mobiles ou restaurants solidaires pour ces publics, souvent composés de familles avec enfants.	12 janvier / 23 avril 2021  <b>Date limite de l'envoi de l'intention de candidater: 12 février 2021</b>  <b>Date limite de candidature: 19/03</b>	<b>Dihal</b> <a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/faciliter-acces-alimentation-personnes-hebergees-hotel">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/faciliter-acces-alimentation-personnes-hebergees-hotel</a> <a href="http://www.demarchessimplifiees.fr">www.demarchessimplifiees.fr</a> <a href="mailto:logementdabord@dihal.gouv.fr">logementdabord@dihal.gouv.fr</a>



## II. Annexe: Calendrier des appels à projet du plan de relance

2020

2021

2022

Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
	<b>AAP / AMI Alimentation locale solidaire</b> <b>AAP national: du 15/01 au 28/02</b> <b>AAP départemental: du 15/02 au 15/06</b>							
	<b>AAP Initiative «Jardins partagés »</b> <b>Du 15/02 au 15/09</b>							
<b>1<sup>er</sup> AAP Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté</b> <b>Clôture: 15/01/21</b>		<b>2<sup>ème</sup> AAP Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté</b> <b>Mai 2021</b>						
<b>AAP Développement de tiers lieux alimentation des ménages hébergés à l'hôtel</b> <b>12 janvier / 23 avril 2021</b> <b>Date limite de l'envoi de l'intention de candidater: 12 février 2021</b> <b>Date limite de candidature: 19/03</b>								